



# Bienvenue dans l'entreprise !

En tant que nouvelle ou nouveau collègue, nous tenons à vous féliciter chaleureusement et vous souhaiter la bienvenue parmi nous. L'entreprise appartenant à une commission paritaire d'employés ou mixte, ses travailleurs sont représentés par la CNE, la Centrale nationale des employés de la CSC.

## LA CNE, POUR LE PROGRES COLLECTIF

La CNE défend les intérêts de l'ensemble du personnel dans les différents lieux de concertation avec la direction. Négociation du règlement de travail, des conditions de travail et des augmentations de salaire et avantages, suivi des règles de prévention et protection au travail, promotion de la santé et sécurité au travail... C'est prouvé, la présence d'une organisation syndicale améliore nettement le bien-être au travail dans une entreprise.

## LA CNE, POUR LA PROTECTION INDIVIDUELLE

Au-delà de ce travail collectif, la CNE assure également un service personnalisé à ses affiliées et affiliés. Vous informer sur vos droits et obligations, vous accompagner dans vos démarches professionnelles ou lors d'un entretien, trouver une solution lors d'un conflit ou encore vous défendre en justice... Quel que soit votre question ou votre problème professionnel, la CNE se tient à votre disposition pour y répondre.

## PAS ENCORE AFFILIE ?

Aujourd'hui, les parcours professionnels sont de plus en plus incertains. Qui sait précisément où il, elle sera dans 5 ou 10 ans ? Dans ce contexte, savoir que l'on peut compter sur le soutien d'une organisation syndicale comme la CNE, tout au long de sa carrière (et même après), est un véritable atout. Derrière l'équipe CNE de votre entreprise, près de 150 personnes travaillent au service des affiliés. N'hésitez plus, affiliiez-vous auprès de vos délégués CNE ou sur le site [www.lacsc.be/cne](http://www.lacsc.be/cne) !

Nos coordonnées au verso

### Besoin de nous contacter ?

Appelez-nous au **067 88 91 00**

le lundi, mardi et mercredi de 9h à 12 h et le jeudi de 13h30 à 16h30.



### Besoin de nous rencontrer ?

Nos secrétariats sont ouverts au minimum les lundi, mardi, mercredi de 13h30 à 16h30 et le jeudi de 9h à 12h.



**Lu-Ma-Me 13h30 -16h30/Je 9h à 12h**

En raison des conditions  
sanitaires actuelles,  
ces heures d'ouverture peuvent varier.  
Prenez contact avec le secrétariat le  
plus proche avant de vous déplacer.

### Besoin de nous écrire ?

Une seule adresse : [cne.info@acv-csc.be](mailto:cne.info@acv-csc.be)

Nos équipes vous répondront dans les plus brefs délais.



**[cne.info@acv-csc.be](mailto:cne.info@acv-csc.be)**

#### Secrétariat national

Avenue Robert Schuman 52,  
1401 Nivelles (Baulers)  
+32 (0)67 88 91 91

#### Secrétariat de Bruxelles

Rue Pletinckx 19,  
1000 Bruxelles  
+32 (0)2 557 86 10

#### Secrétariat du Brabant wallon

Rue des Canoniers 14,  
1400 Nivelles  
+32 (0)67 88 46 90

#### Secrétariat de Namur

Chaussée de Louvain 510,  
5004 Bouge  
+32 (0)81 25 90 70

#### Secrétariat d'Arlon

Rue Pietro Ferrero 1,  
6700 Arlon  
+32 (0)63 24 20 55

#### Secrétariat de Liège

Boulevard Saucy 10,  
4020 Liège  
+32 (0)4 340 74 90

#### Secrétariat de Verviers

Pont Léopold 4/6,  
4800 Verviers  
+32 (0)87 85 99 96

#### Secrétariat d'Eupen

Rue d'Aix-la-Chapelle 89,  
4700 Eupen  
+32 (0)87 85 99 26

#### Secrétariat de Charleroi

Rue Prunieu 5,  
6000 Charleroi  
+32 (0)71 23 08 78

#### Secrétariat de Mons

Rue Claude de Bettignies 10-12,  
7000 Mons  
+32 (0)65 37 26 13

#### Secrétariat de La Louvière

Place Maugrétout 17,  
7100 La Louvière  
+32 (0)65 37 28 22

#### Secrétariat de Tournai

Avenue des Etats-Unis 10/5,  
7500 Tournai  
+32 (0)69 88 07 49

Mise à jour : Août 2021



Le contenu de cette publication s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin

[www.lacsc.be/cne](http://www.lacsc.be/cne)